

DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Paris, le vendredi 10 novembre 2017

La Ligue Nationale et la Fédération Française de Handball ont engagé de nouvelles poursuites disciplinaires à l'encontre de Messieurs Luka et Nikola KARABATIC, au titre de leurs condamnations pénales devenues définitives dans l'affaire des paris sportifs.

Après avoir auditionné les deux joueurs le lundi 6 novembre dernier à Paris, la Commission de Discipline de la LNH leur a notifié ses décisions ce vendredi.

Compte tenu de l'ensemble des éléments du dossier et des observations présentées par les intéressés, considérant qu'ils se sont chacun rendus coupables d'un comportement non conforme aux principes et aux règles déontologiques applicables à la pratique du Handball, il a été décidé que :

- Luka KARABATIC est suspendu de toutes compétitions nationales (championnat et coupes) pour **2 dates qui pourront être remplacées, avec son accord, par l'accomplissement de travaux d'intérêt général d'une durée totale de 20 heures.**
- Nikola KARABATIC est suspendu de toutes compétitions nationales (championnat et coupes) pour **6 dates dont 2 pourront être remplacées, avec son accord, par l'accomplissement de travaux d'intérêt général d'une durée totale de 20 heures.**

Ces décisions prendront effet à l'issue d'un délai d'appel de 7 jours.